

SLOW

Extrait du registre des délibérations

L'an deux mille vingt-trois, le vingt-sept mars à dix-neuf heures, les membres du Conseil de la Communauté de Communes Sauldre et Sologne, convoqués le 21 mars deux mille vingt-trois, se sont réunis au centre socioculturel de Sainte-Montaine, sous la présidence de Madame Laurence RENIER, Présidente.

Séance du lundi 27 mars 2023 Délibération n° 2023-03-041

Approbation du budget primitif 2023 du budget annexe « ZAE »

Conseillers en exercice : 35

Conseillers présents : 20

Nombre de votants : 27

Conseillers titulaires présents : Mme Anne CASSIER, Mme Laurence RENIER, M. François GRESSET, M. Sylvain DUVAL, Mme Florence LEDIEU, Mme Martine MALLET, Mme Cécile ABDELLALI, M. Olivier JACQUINOT, M. Pascal MARGERIN, M. Lionel POINTARD, Mme Denise SOULAT, Mme Dominique TURPIN, M. Hugues DUBOIN, M. David DALLOIS, M. Bernard DAUTIN, M. Bernardino ADDIEGO, M. Frédéric BOUTEILLE, M. Alain URBAIN, M. Marc GOURDOU et M. Jean-Yves DEBARRE.

Pouvoirs : M. Pierre LOEPER a donné pouvoir à Mme Anne CASSIER,
Mme Elvire SERRE-SANCHEZ a donné pouvoir à Mme Laurence RENIER,
M. Xavier ADAM a donné pouvoir à M. Olivier JACQUINOT,
M. Gilles FEVRE a donné pouvoir à Mme Dominique TURPIN,
M. Daniel GAUTIER a donné pouvoir à M. David DALLOIS,
M. Philippe RAGOBERT a donné pouvoir à M. Alain URBAIN,
M. Jean-Marc RUIZ a donné pouvoir à M. Marc GOURDOU.

Absents : Mme Sophie ESPEJO, M. Pascal VILAIN, M. Didier RAFFESTIN, Mme Lucile GROUSSEAU, M. Alexandre CERVEAU, M. Joël COULON, M. Marc-Antoine BAILBY, M. Nicolas MOREAU.

Secrétaire de séance : M. Pascal MARGERIN

La synthèse du budget annexe du ZAE est la suivante :

Section de fonctionnement

DEPENSES	BP 2023
011 Charges à caractère général	192 663,71
65 Autres charges courantes	1,00
67 Charges exceptionnelles	72 000,00
	264 664,71
+ Opération d'ordre	733 296,45
+ Virement à la section d'inv.	493 053,25
	1 491 014,41

RECETTES	BP 2023
70 Produits des services	82 056,00
75 Autres produits courants	-
77 Produits exceptionnels	-
002 Excédent de fonct. reporté	497 986,46
	580 042,46
+ Opération d'ordre	910 971,95
	1 491 014,41

Section d'investissement

DEPENSES	BP 2023
001 Déficit d'investissement reporté	415 377,75
	415 377,75
+ Opération d'ordre	910 971,95
	1 326 349,70

RECETTES	BP 2023
16 Emprunt	100 000,00
002 Excédent d'inv. Reporté	-
	100 000,00
+ Opération d'ordre	733 296,45
+ Virement de la sect° fonct.	493 053,25
	1 326 349,70

Vu les articles L.1612-1 à L.1612-20 du Code Général des Collectivités Territoriales,

Vu l'avis favorable de la commission des finances du 20 mars 2023,

Le Conseil communautaire, après en avoir délibéré à l'unanimité :

Article 1 : ADOPTE le budget primitif 2023 du budget annexe ZAE qui s'équilibre en dépenses et en recettes comme suit :

- **Section de fonctionnement : 1 491 014,41 €**
- **Section d'investissement : 1 326 349,70 €**

Article 2 : CHARGE la Présidente de signer toutes les pièces nécessaires.

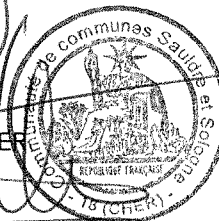
Pour extrait conforme

Le secrétaire de séance,

Pascal MARGERIN

La Présidente,

Laurence RENIER



Certifié exécutoire par Madame la Présidente, compte tenu de la transmission en préfecture, le 29/03/2023 et de sa publication sur le site internet de la Communauté de communes.